



## À la suite des annonces gouvernementales et des nombreuses questions des agents, l'UNSA-Ferroviaire demande une CSSCT Sûreté extraordinaire

Paris, le 21 juillet 2021

À la suite des annonces gouvernementales, les organisations représentatives ont été reçues le 20 juillet 2021 par la Direction du Groupe Public Unifié. Les grandes lignes de la déclinaison de ces mesures par l'Entreprise sont les suivantes :

- **PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE :**

1. **Les agents de la SUGE sont concernés par le pass sanitaire.**
2. La Direction du GPU compte sur les agents afin qu'ils déclarent le fait qu'ils sont vaccinés (pas d'obligation). Les pôles RH assureront le suivi.
3. **L'application de cette mesure est prévue pour le 30 août mais l'Entreprise a demandé un délai d'un mois supplémentaire.**
4. Au-delà de cette date, les agents qui ne pourraient pas être vaccinés pour raisons médicales pourraient être mis en inaptitude temporaire par le médecin du travail.
5. Le Pass sanitaire sera obligatoire pour les agents à partir du 30 août. **En cas de refus de présenter un Pass sanitaire, il n'y a aucune garantie pour que la loi ne soit pas appliquée ensuite, à savoir, le licenciement ! Même si l'Entreprise dit ne pas vouloir l'appliquer. Mais il n'y a aucune garantie dans le temps...**

- **CONTRÔLES DES VOYAGEURS ET DES AGENTS EN ACHÈMÈNEMENT OU SUR LEUR TRAJET DOMICILE/TRAVAIL :**

Des contrôles seront effectués de manière aléatoire, à l'embarquement par les agents de l'Escale (à confirmer), de la SUGE et par les ASCT, voire par des brigades, avec l'aide des forces de l'ordre. Aucun renfort n'est prévu dans un premier temps. Le délai d'application est fixé à fin juillet. L'Entreprise envisage des contrôles massifs en gare et aléatoires à bord (ASCT et SUGE).

- **VACCINATION :**

**L'UNSA-Ferroviaire** a demandé l'accès à la vaccination pour les agents contractuels. L'Entreprise a confirmé que les agents pourront aller se faire vacciner sur leur temps de travail, comme le prévoit le projet de loi.

**Au vu de ces éléments, l'UNSA-Ferroviaire a sollicité par courrier l'organisation d'une CSSCT extraordinaire.**  
**Rapprochez-vous de vos délégués UNSA-Ferroviaire pour nous faire remonter vos interrogations / inquiétudes.**



A l'attention de :  
Mme Priscillia BARRIER  
Présidente de la CSSCT Sûreté

Paris, le 21 juillet 2021

**Objet :** demande de CSSCT extraordinaire.

Les membres de la CSSCT Sûreté demandent à être reçu en réunion extraordinaire dans le cadre de la CSSCT Sûreté afin d'aborder avec vous la problématique de l'obligation vaccinale pour les agents de la SUGE. Ainsi que les procédures à mettre en œuvre dans le cadre des contrôles des pass sanitaires des clients.

Souhaitant une réponse rapide de votre part, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jean Louis CHIVOT

Stéphane MAZERY

Patrick SOMPROU

## CONTACT

<b>Frédéric FOURNIER</b>	<a href="mailto:fournier.n@unsa-ferroviaire.org">fournier.n@unsa-ferroviaire.org</a>
<b>Nicolas CALONNE</b>	<a href="mailto:calonne.n@unsa-ferroviaire.org">calonne.n@unsa-ferroviaire.org</a>
<b>Jean Louis CHIVOT</b>	<a href="mailto:jeanlouis.chivot@gmail.com">jeanlouis.chivot@gmail.com</a>
<b>Patrick SOMPROU</b>	<a href="mailto:somprou.p@unsa-ferroviaire.org">somprou.p@unsa-ferroviaire.org</a>
<b>Stéphane MAZERY</b>	<a href="mailto:mazery.stéphane@gmail.com">mazery.stéphane@gmail.com</a>